

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° II-2534

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

à l'amendement n° 2419 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:****Mission « Travail et emploi »**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 14 par les mots :

« ainsi que de l'immense précarité des jeunes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Confinés pour protéger leurs aînés, les jeunes ont également payé le prix social de cette crise. Leurs petits boulots ont été les premiers à s'arrêter, ce qui a fait basculer un trop grand nombre d'entre elles et eux dans la pauvreté. Cette aide de 500€ doit également avoir pour mission de lutter contre la précarité des jeunes.